

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en visioconférence le 1 février 2021 à 20h00 heures à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

**2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-02-2021

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU**  
**1 FÉVRIER 2021**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
  - 3.2 Approbation des comptes du mois
  - 3.3 Approbation des factures
  - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 28 janvier 2021
  - 3.5 Modification au taux d'intérêts sur la taxation 2021
  - 3.6 Ajustement de salaire pour Jason Beaudoin
  - 3.7 Approbation pour achat d'un système de back up informatique
4. Sécurité publique
  - 4.1 Approbation pour achat des afficheurs pédagogiques
5. Transport et hygiène du milieu
  - 5.1 Fermeture du dépôt d'huiles usées et de contenants de peinture
6. Santé et bien-être
7. Aménagement et urbanisme
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
10. Rapports des différents comités
11. Divers
12. Période de questions aux contribuables
13. Levée de l'assemblée

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

Ajouts :

5.2 Entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages avec le MFFP

### **3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **3.1**

22-02-2021

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 11 janvier 2021 tel que rédigé.

**QUE** madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

#### **3.2**

23-02-2020

#### **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles au 28 janvier 2021 au montant de 189 813.06\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	30 350.23\$
Comptes à payer	42 261.56\$
Déboursés	117 201.27\$
À approuver en résolution	Inclus dans à payer

#### **3.3**

24-02-2021

#### **APPROBATION DES FACTURES**

Paiement de la facture de ACSIQ au montant de 57.49\$ pour formation André Maillet.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.454.

Paiement de la facture de Document Express au montant de 57.49\$ pour chloroplaste patinoire.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.23000.639.

Paiement de la facture de Predimach au montant de 2 759.40\$ pour chat du PC Board.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.414.

Paiement de la facture de ACSIQ au montant de 482.90\$ pour formation en sécurité civile.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.454.

Paiement de la facture Claude Grenier Ressources Humaines au montant de 38.80\$ pour mise à jour équité salariale.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.141.

Paiement de la facture de Tetrattech au montant de 2 826.62\$ pour projet évaluation des actifs.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.454.

Paiement de la facture de MRC Lotbinière au montant de 1 546.50\$ pour service d'ingénierie.  
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.61000.410.

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** la liste des factures au 29 janvier 2021 soit adoptée telle que présentée.

### 3.4

#### DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 28 JANVIER 2021

### 3.5

25-02-2021

#### MODIFICATION AUX TAUX D'INTÉRÊTS SUR LA TAXATION 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement #100-007-2021-02 prévoit que le taux d'intérêt applicable à la taxation et tarifs de compensations pour services municipaux est fixé à 12% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement #100-007-2021-02

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui est précaire ou pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans la dernière année et qui prévalent encore aujourd'hui et que la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêts applicable à la taxation et tarifs de compensations pour services municipaux;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**QU'UN** taux d'intérêt de 0% s'applique pour les citoyens qui accuseraient un retard de paiement sur la taxation et tarifs de compensations pour services municipaux jusqu'au 31 décembre 2021;

*QUE le taux d'intérêt de 0% soit applicable sur l'année 2020 et 2021 seulement et non sur les années antérieures, c'est-à-dire que les intérêts sur arrérage de taxe contractés avant 2020 demeureront.*

**QUE** le citoyen puisse convenir d'une entente de paiement avec la municipalité pouvant s'étirer jusqu'au 31 décembre 2021;

**QUE** le taux d'intérêt de 0% s'applique pour les citoyens ayant fait une entente de paiement seulement.

### 3.6

26-02-2021

#### **AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR MONSIEUR JEASON BEAUDOIN**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Jason Beaudoin a suivi les cours : Traitement des eaux usées par étangs aérées et Traitement d'eau souterraine avec filtration et usine de distribution à la demande du Conseil lors de son embauche;

**CONSIDÉRANT** qu'il a réussi le cours Traitement des eaux usées par étangs aérées avec succès en date du 21 décembre 2020 et qu'il a reçu sa certification;

**CONSIDÉRANT** qu'il a réussi le cours Traitement d'eau souterraine avec filtration et usine de distribution avec succès et qu'il aura sous peu sa certification;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'AUGMENTER** son salaire de \$1,00 l'heure rétroactivement au 21 décembre pour sa certification dans le cadre du cour Traitement des eaux usées par étangs aérées;

**D'AUGMENTER** son salaire de \$1.00 l'heure lorsqu'il aura reçu sa certification pour le cours Traitement d'eau souterraine avec filtration et usine de distribution.

### 3.7

27-02-2021

#### **APPROBATION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** que nous avons dû changer le serveur informatique de l'Hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau serveur est plus gros et plus performant que l'ancien qui datait de 2012;

**CONSIDÉRANT** que le système de sauvegarde informatique n'est pas assez puissant pour le nouveau système;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**D'ACHETER** un nouveau système de sauvegarde informatique chez 6 TEM TI au montant de 899.45 taxes en sus

#### **4.SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### 4.1

28-02-2021

**APPROBATION POUR L'ACHAT DES AFFICHEURS  
PÉDAGOGIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME FRR**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité bénéficiera d'une subvention FRR à la MRC de Lotbinière;

**CONSIDÉRANT** que notre projet était d'améliorer la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que cet achat était prévu en 2021;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE PROCÉDER** à l'achat des quatre (4) afficheurs pédagogiques chez Kalitec pour un montant de \$19 896,19 taxes incluses

**5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.1**

29-02-2021

**FERMETURE DU DÉPÔT D'HUILES USÉES ET CONTENANTS DE  
PEINTURE**

**CONSIDÉRANT** que diverses matières autres que des huiles usées et contenants de peinture sont déposés à ce site;

**CONSIDÉRANT QUE** le mélange de certaines substances pourraient s'avérer très dangereux pour nos employés;

**CONSIDÉRANT que** nous n'avons pas les véhicules, ni les permis et autorisations nécessaires au transport de ces produits;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un très haut risque de déversement et de contamination;

En conséquence,  
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE FERMER** définitivement ce dépôt et de rediriger les citoyens dans des sites aménagés à cet effet dont le lieu d'enfouissement technique de St-Flavien pour la disposition de ces matières.

**5.2**

30-02-2021

**ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION CONCERNANT  
L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DE CHEMINS MULTIUSAGES  
AVEC LE MFFP**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a toujours procédé à l'entretien et à la réfection du rang St-José;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a pas d'entente orale ni écrite avec le MFFP concernant l'entretien et la réfection du rang St-José;

**CONSIDÉRANT** qu'il est préférable d'avoir une entente claire, écrite et signée entre les deux parties afin d'éviter toute situation ambiguë;

**CONSIDÉRANT** que le MFFP nous propose une entente et que celle-ci convient au conseil municipal;

En conséquence;

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'entente proposée par le MFFP et de mandater la directrice générale pour la signature de l'entente.

**6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**9.LOISIRS ET CULTURE**

**10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

**11. DIVERS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

31-02-2021

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** la séance soit levée à 20h13.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Marie-Josée Lévesque**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Marie-Josée Lévesque**  
**Directrice générale et secrétaire- trésorière**

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**